

### Réforme de la formation professionnelle : la FFP salue un acte fort du Gouvernement

**La Ministre du Travail Muriel Pénicaud a annoncé ce lundi 5 mars les grands axes de la réforme de la formation professionnelle qui devrait être adoptée cet été. La FFP salue un acte fort de transformation de notre système de formation, vers plus d'efficacité, de transparence et de justice sociale. La FFP appelle à traduire concrètement ces ambitions, en encourageant résolument nos concitoyens à mobiliser leurs nouveaux droits, et en facilitant l'agilité de l'offre de formation de qualité.**

La FFP partage la volonté du Gouvernement de réformer en profondeur notre système de formation. Notre pays se caractérise en effet par un taux d'accès à la formation professionnelle particulièrement faible : seulement 36% des actifs bénéficient d'une formation chaque année en France, contre 53% en Allemagne et plus de 60% dans les pays nordiques. Notre système est également profondément inégalitaire : un salarié a plus de deux fois plus de chances d'être formé qu'un demandeur d'emploi, et un salarié d'une grande entreprise a trois fois plus de chances d'être formé qu'un salarié de TPE/PME.

Pour encourager significativement l'accès à la formation dans notre pays, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un Compte Personnel de Formation (CPF) abondé à raison de 500 euros par an jusqu'à 5 000 euros, et de 800 euros par an jusqu'à 8 000 euros pour les moins qualifiés. Ce passage d'un abondement en heures à un abondement en euros est une avancée majeure, appelée de ses vœux par la FFP. Le CPF sera enfin lisible et transparent pour tous les actifs qui seront encouragés à suivre régulièrement des formations de leur choix, selon la modalité pédagogique qui leur convient.

Pour traduire concrètement ces ambitions dans les faits, la FFP appelle, dans le projet de loi, à :

1. Encourager résolument nos concitoyens à mobiliser leur CPF.

Le CPF doit être facile d'accès et largement ouvert à toutes les formations répondant aux besoins en compétences des entreprises, notamment aux compétences transverses. La FFP préconise également de faire bénéficier d'un crédit d'impôt tous ceux qui abonderont eux-mêmes leur CPF. Ce type d'incitation fiscale, qui existe dans de nombreux pays voisins (Autriche, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne etc.<sup>1</sup>), renforcerait l'impact du CPF sur la montée en compétences et donc sur la croissance de notre pays<sup>2</sup>. Enfin, chacun doit pouvoir s'adresser rapidement à une offre plurielle et performante d'accompagnement, dans le cadre du nouveau conseil en évolution professionnelle.

2. Faciliter l'agilité de l'offre de formation de qualité.

La formation doit demeurer un secteur concurrentiel, c'est la garantie de son innovation. La FFP est favorable à un mécanisme indépendant d'accréditation qualité, dès lors que la prestation bénéficie de fonds publics et mutualisés, et à condition qu'il s'appuie sur des certificateurs accrédités par le COFRAC. Mais il faut aussi déverrouiller certaines rigidités de notre secteur. Le système de certification professionnelle, souvent en décalage avec les besoins en compétences des entreprises, doit être profondément modernisé pour favoriser, comme dans les pays étrangers, des modes de reconnaissance souples et pluriels des compétences, du diplôme au badge numérique. Enfin, la définition légale de l'action de formation reste trop restreinte : il faut l'élargir pour libérer les innovations proposées par les entreprises de formation (blended-learning, formation en situation de travail, apprentissage collaboratif etc.).

Pour Jean WEMAËRE, Président de la FFP « *Notre pays ne peut plus se satisfaire de ses résultats en matière d'accès à la formation, à l'heure où la compétence est devenue un enjeu national, facteur de compétitivité et de cohésion sociale. Nous saluons les annonces fortes du Gouvernement qui vont dans le sens d'un accès simplifié à la formation pour tous. Notre profession est prête pour tenir, dans un système profondément modernisé, son rôle essentiel au service du développement des compétences, au plus près des besoins des personnes et des entreprises.*

<sup>1</sup> voir [Libérer la formation](#), Asterès/FFP, juin 2016

<sup>2</sup> voir [Faire décoller l'investissement dans les compétences](#), Roland Berger / FFP, octobre 2017

**Contact Presse FFP : Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - [nlaurandel@ffp.org](mailto:nlaurandel@ffp.org)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 620 entreprises de formation et leurs 2000 établissements. Depuis vingt-cinq ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.